

Douchet (France)

gardé
fait

D'UN PROJET D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Résumé

- L'enseignement artistique dans les lycées et collèges est inégal, devient une routine résolument placée à côté des études (~~cours de musique ou de dessin~~)
- Les professeurs comme les élèves sont hostiles, ou au moins indifférents, aux disciplines non sanctionnées par un examen.

Il faut organiser un enseignement qui initie les élèves à l'interprétation des œuvres d'art et que l'on ne cherche plus à faire un cours complet d'histoire de l'art.

Solutions proposées

- Il faut donner à cet enseignement artistique un aspect de nouveauté qui sollicite l'intérêt.

L'enseignement pourrait être limité à un petit programme facilement épuisé en une quinzaine d'heures de cours. Il n'aurait lieu que pendant une partie de l'année scolaire et posséderait ainsi l'attrait de l'inattendu.

Cet enseignement limité aurait, en plus, cet avantage de ne pas surcharger le programme de toute l'année scolaire.

Ce groupement des heures d'enseignement artistique pendant un moment déterminé de l'année scolaire présente un autre avantage : il ne serait pas nécessaire de charger de ces cours un professeur à demeure et pendant toute l'année. Il pourrait y avoir un certain nombre de professeurs " itinérants " qui visiteraient les établissements.

Recrutement des professeurs d'enseignement artistique -

- Ils seraient choisis à la suite d'une enquête menée parmi les membres de l'enseignement s'occupant de n'importe quelle discipline.
- Un questionnaire spécialement étudié permettrait de retenir les candidats les meilleurs, de les réunir ensuite.

SANCTION DES ETUDES.

- Cet enseignement artistique serait sanctionné par un examen complémentaire du baccalauréat.

Les interrogations porteraient :

- a) sur des notions précises
- b) sur l'effort de coordination que les élèves auraient pu fournir (appliquer à des oeuvres les principes d'observation et les rapprochements auxquels on les aurait habitués).

PROPOSITION DE "GUIDE INTELLECTUEL " POUVANT FAIRE OFFICE DE CANEVAS POUR UN COURS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE.

L'enseignement artistique semble trouver sa place au niveau de la classe de seconde :

- La fin des classes de grammaire permet de découvrir dans les langues mortes les véhicules d'une littérature et d'une civilisation - de même dans les langues vivantes.
- Le programme d'histoire traitant du XVI^e siècle ouvre l'esprit des enfants au mouvement européen de la Renaissance.
- Ce cours devrait ne pas être un "cours d'histoire de l'art" mais le moyen, d'étudier comment des artistes dans des milieux différents ont résolu le problème de la représentation de la création.

étude de la technique :

- I - outillage
- II - public (à qui et à quoi une oeuvre fut destinée)
- III - lacunes à un moment donné.

étude des artistes et des oeuvres :

- I - relative aux conditions de leur vie ou de leur apparition
- II - relative aux autres principes de création de la même époque.

/...

Pour avoir une étude suivie, la faire d'après des genres, vaudrait mieux que d'après les divisions matérielles en peinture, sculpture, décoration, etc... (ex. : l'homme, la nature, la composition ...)
Pour cela, on emploierait un manuel où l'on reproduirait des œuvres analogues accompagnées de commentaires techniques.

Dans la suite d'une histoire artistique, on insisterait sur la relation existant entre les œuvres successives

I - dans la technique

II - dans la conception de la beauté

ce qui permettrait d'éviter l'erreur qui voit une tradition dans l'objet présente.

On montrerait comment l'idée purement littéraire a toujours été une cause de faillite.

G. M. Michel DRUCKER